Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260625-DEL2026_71-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 Juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 Juin 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme FEVRE Blandine à Mme BESCOND Servanne, Mme FONTAINE Odile à Mme NIZAN Windy, M. REMINIAC David à M. THOMAZIC Sylvain

Absent excusé : M. PRONOST Yves

A été nommée secrétaire : Mme LE FEUVRE Céline

2026/71 – Relais Petite Enfance - Renouvellement de la convention intercommunale

Madame NIZAN adjointe expose :

Suite au renouvellement de la convention territoriale globale pour la période 2026/2030, la convention de financement du relais petite enfance signée entre la commune de Saint Nolff et la Caf du Morbihan a été renouvelé.

Afin de poursuivre ce service, il convient maintenant à chaque commune du Relais Petite Enfance de valider le renouvellement de la convention intercommunale ci-jointe fixant les modalités de fonctionnement entre la commune de Saint Nolff et les cinq autres communes du relais (Tréffléan, Elven, Trédion, Sulniac et Monterblanc).

Il est proposé au conseil municipal

- DE VALIDER la convention intercommunale ci-jointe pour la période 2026/2030.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 23/06/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

MAIRIE de TREDION
56 (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260625-DEL2026_71-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE DONNER son accord pour la participation ci-dessus mentionnée,
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou un adjoint à signer le devis et la convention de financement et de réalisation avec Morbihan Energies.
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire ou un adjoint à signer la convention financière avec M. et Mme GUEHO.
- DE DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures utiles pour l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,
En mairie, le 23/06/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

